

### **Accords de Tela**

- Entente sur la mise à exécution du démantèlement des camps rebelles de contras nicaraguayens au Honduras le 5 décembre 1989 au plus tard;
- Aide à la démobilisation de toutes les parties participant au conflit armé de la région;
- Création par l'OEA et l'ONU d'une « Commission internationale d'appui et de suivi (CIAS) » dans les 90 jours suivant l'Entente visant à surveiller la démobilisation dans la région.